



Frais de gestion bancaire sur cheques

Par **stephane6000**, le **02/10/2008** à **19:23**

j ai eu un retard dans le versement de mon salaire et j ai emis des cheques sans provisions sans le faire expres. ma banque me reclame 50 euros de frais de gestion par cheque ce qui s eleve a un montant de 840 euros plus que le montant des cheques comment puis je faire pour ne pas avoir a regler ces frais qui sont improportionnes et de ce fait je me retrouve fiche a la banque de france

Par **Patricia**, le **03/10/2008** à **19:21**

Bonsoir,
Les frais de toute nature qui occasionnent le rejet d'un chèque impayé sont à la charge de l'émetteur du chèque (le tireur)
Les pénalités libératoires sont à payer au Trésor Public, par timbres fiscaux.
- 30 euros pour les chqs jusqu'à 50 €
- 50 " pour les chqs de 51 € et supérieurs
La loi dit que c'est au client de vérifier le montant de son solde disponible avant d'émettre un ou des chèques.
Pour plus de renseignements, consulter : www.lerecouvrement.com (chèques impayés)
Cordialement